

**DEC24283DAJ**

**Décision du 19 juillet 2024 portant prolongation du mandat de M. Jean-François SOUSSANA en qualité de Vice-Président en charge de la politique internationale**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service 2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61),

Vu la décision du 23 septembre 2020 portant renouvellement du mandat de M. Jean-François SOUSSANA en qualité de Vice-Président en charge de la politique internationale pour une durée de quatre ans, à compter du 27 juillet 2020,

**Décide :**

**Article unique :**

A compter du 27 juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, M. Jean-François SOUSSANA, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, est prolongé dans ses fonctions de Vice-Président en charge de la politique internationale.

Fait à Paris, le 19 juillet 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

